



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/01/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 25 JANVIER 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

17 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 25 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 17 janvier 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, PEROT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE, FAURILLON, MARCON

Suppléantes : ROBERT

Excusés : Mme JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX
MM PAMIES, LAKROUF, LAIGNEAU, RIGAUD, CUISSOT

OBJET : Pôle Local d'Accueil : réalisation d'une étude de marché, dans le cadre de l'étude sur les productions agricoles diversifiantes et validation du plan de financement prévisionnel

Le Président présente la démarche engagée par le Pôle Local d'Accueil, service mutualisé avec la CIATE, sur les productions agricoles dites « diversifiantes » (hors filières classiques bovins et ovins) et la vente en circuit court.

Le PLA souhaite renforcer ses actions de connaissance des potentiels d'installation afin de contribuer à l'attractivité économique du territoire et de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation.

Le Président explique que la vente en circuits courts se développe. Le Pôle Local d'Accueil est d'ailleurs régulièrement sollicité par des porteurs de projets souhaitant développer ce type de productions et de commercialisation. Or, les deux intercommunalités disposent de peu de données en ce qui concerne à la fois le marché et l'accompagnement de ce type de projets (aides, outils existants)...

Il est donc intéressant d'avoir une étude précise et complète sur cette filière de manière à être réactif quant à l'accueil de porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

L'animatrice du PLA a conduit un état des lieux, de janvier à juin 2011, des partenaires pouvant accompagner les porteurs de projets, pour ce elle est allée à la rencontre de chaque structure. Des freins à l'installation ont pu être mis en évidence à savoir la difficulté d'accès au foncier et le manque de connaissance du marché. Concernant l'accès au foncier, des outils existent à destination des collectivités (stockage de foncier de la SAFER, mise en place de ferme tremplin ou ferme relais) mais il est nécessaire d'avoir au préalable une vision exhaustive du foncier disponible et de ses dynamiques. Cet aspect est actuellement étudié par les deux intercommunalités. Par ailleurs, il n'y a pas à l'heure actuelle de données précises sur le marché (différentes zones de chalandises, profils de clientèle...).

C'est pourquoi il est proposé de faire réaliser une étude de marché par un prestataire externe, sur la base d'un cahier des charges réalisé par l'animatrice du PLA. Cette étude permettrait d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les producteurs installés en leur donnant des informations sur les potentiels de commercialisation de leurs productions. Par ailleurs, la CIATE ayant la compétence « foncier agricole », cette étude sera un appui au choix de foncier à acquérir. Ce travail doit également apporter des éléments de réflexion à la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière pour se positionner sur une évolution éventuelle de ses compétences vers le domaine agricole et notamment sur le foncier.

Afin de bénéficier d'un prestataire externe pour la réalisation de l'étude de marché, la Communauté de communes de Bourganeuf –Royère-de-Vassivière, en tant que structure porteuse au titre des deux communautés de communes (*selon une convention spécifique et conformément aux articles L 5111-1 et L 5221-1 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales*), avait inscrit une demande de financement dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois, auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe pour 2008 à 2010. Les financements pour cette action ne sont de ce fait plus disponibles. Toutefois, une seconde étude avait été prévue sur les économies d'énergie, inscrite dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois, auprès de la Région et de l'Europe pour 2011 à 2013. Cette seconde étude semble désormais peu pertinente. C'est pourquoi il pourrait être demandé à ce qu'elle soit annulée et à ce que les financements lui étant initialement associés soit transférés sur l'étude « productions agricoles diversifiantes ».

Le plan de financement prévisionnel serait par ailleurs modifié comme ci-dessous :

Nature des dépenses	2012	TOTAL	%
Etat	4 000		40
Région	4 000		40
Total financements publics	8 000		80
Autofinancement	2 000		20
Total Maître d'ouvrage	2 000		
Coût Total TTC	10 000	10 000	

APRES AVOIR ENTENDU CET EXPOSE ET EN AVOIR DEBATTU, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation d'une étude de marché sur les productions agricoles diversifiantes et la vente en circuits courts dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois avec la Région et l'Europe pour 2011 à 2013 présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à procéder aux demandes de financements nécessaires auprès de la Région et de l'Europe.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

2 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 26 janvier 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD